



Association des Résidents du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ARC TENUE LE 5 DÉCEMBRE 1995
À 19H30 AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC**

Étaient présents : Pierre Bédard
Jean-Marc Charbonneau
Claire Huot
Serge Lachance
Carole Paré

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1.º MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres.

2.º LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 DÉCEMBRE 1995

L'acceptation de l'ordre du jour est proposée par Jean-Marc Charbonneau et adoptée à l'unanimité.

3.º APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 1995

L'approbation du compte rendu de la réunion du 21 novembre 1995 est proposée par Pierre Bédard et appuyée par Jean-Marc Charbonneau.

4.º SUIVI DU COMPTE RENDU DU 21 NOVEMBRE 1995

FAPEL : Serge Lachance fait lecture de la lettre adressée à la FAPEL; copie est remise aux membres.

Panier de Noël : un don de 50 \$ a été fait par Valère Matte. 10 \$ est également remis par J.-Marc Charbonneau.

Noms des secteurs : ce dossier sera traité ultérieurement.

Il mentionne également qu'un accusé de réception est parvenue du bureau du député Roger Bertrand suite à la lettre adressée à M. Serge Ménard relativement à une protection accrue de la part de la S.Q.

5.º RAPPORT DU PRÉSIDENT

Coupe de bois : Serge Lachance a effectué différentes démarches dans ce dossier :

- 27 novembre : lettre adressée au ministre François Gendron pour que cesse toute coupe de bois dans le secteur.
- 27 novembre : discussion téléphonique avec Denis Rioux, l'informant de la situation et l'incitant à faire cesser les travaux forestiers; mention qu'une lettre est entre les mains du ministre Gendron.
- 28 novembre : accusé de réception du bureau du ministre.
- 1^{er} décembre : suite à la communication avec Denis Rioux, communication avec Daniel Tremblay, chargé de la vérification des coupes forestières.

Suite à ces démarches, il semble que la coupe de bois est suspendue. Pour ce qui est du cabinet du ministre, et selon l'accusé de réception, une étude du cas sera effectué.

- 4 décembre : lettre à Gilles Beaupré, responsable de la planification des coupes forestières, l'informant de la situation et lui faisant les demandes suivantes :
 - a) d'être consultée (ARC) avant l'octroi de toute coupe de bois sur le territoire du lac Carillon;
 - b) de recevoir toute information sur les projets ou la réalisation présente et future de toute exploitation forestière sur ledit territoire;
 - c) de nous (ARC) informer des procédures normales d'exploitation forestière telles que délais de demande, plan d'exploitation, type de coupe et/ou toute information jugée pertinente à la compréhension de cette activité.

Devenir propriétaire : Une communication téléphonique a été effectuée le 27 novembre par Serge Lachance à Denis Falardeau (secteur Terres), relativement à la possibilité d'utiliser les sentiers pédestres pour en faire des sentiers de ski de randonnée. Le 29 novembre, M. Falardeau adressait une réponse et mentionnait que les frais exigés lors de l'émission de cette autorisation sont de 148,96 \$ soit 100,00 \$ de frais d'administration, 35 \$ pour l'enregistrement au Terrier, plus taxes. Ce droit de passage est renouvelable aux 10 ans.

De plus, lors de cette conversation téléphonique, il fut également question d'achat de terrains par les locataires actuels. Le Ministère étudie présentement la possibilité de vendre ces terrains; les coûts demandés varieraient entre 1,15 \$ et 1,27 \$ le pi.², ce qui représente une somme variant de 4 300 \$ à 4 700 \$. à ces coûts s'ajoutent des frais d'administration, taxes, honoraires (notaire).

Un sondage a été préparé par Serge Lachance et remis aux représentants de secteurs afin de connaître les attentes des autres membres, de savoir s'ils sont prêts à acheter leur terrain même s'ils n'ont aucune garantie sur les zones entourant leur(s) lot(s), de même que le coût qu'ils sont prêts à payer compte tenu du montant apparaissant au rôle d'évaluation. Ce sondage devra être effectué rapidement compte tenu que le MRN entend procéder dans les prochaines semaines (téléphone du 4 décembre de Serge Lachance à Denis Falardeau) dans ce dossier.

Zone verte : Lors de l'appel logé à Denis Falardeau le 4 décembre Serge Lachance voulait obtenir des précisions sur certains points tels :

Comment définit-on la « zone protégée » : M. Falardeau mentionne qu'il n'y a rien dans la loi à cet effet.

Qu'en est-il de la bande de protection de 60 m. : réponse vague.

Qu'arrive-t-il s'il y a un projet de parc : aucune exploitation forestière ne se fait; contrat de 30 ans, il faudrait présenter un projet à la municipalité et la municipalité présenterait ledit projet au MRN.

Un modèle de contrat nous sera transmis par M. Falardeau.

Pour ce qui est du projet des sentiers, mentionnons qu'une bande de 15 mètres de chaque côté doit être respectée (sans déboisement).

6.° DÉTAILS DES DÉPENSES ET APPROBATION

Il est proposé par Jean-Marc Charbonneau et appuyé par Pierre Bédard d'accepter des dépenses de l'ordre de 65,99 \$ représentant l'achat de timbres et des coûts de photocopie.

7.° AUTRES SUJETS

Lettre adressée à M. Cossette suite à la réunion du conseil municipal du 13 novembre dernier : Des précisions sont demandées :

Rés. : 183/95 : définition d'un immeuble non résidentiel.

Rés. : 189/95 : ... travaux de réfection en échange de l'activité de grattage des chemins des lacs lors de la période de dégel ...

Demande d'obtention du règlement no 77 concernant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie - pour l'information de nos membres.

Demande d'avertir l'entreprise de déneigement responsable de l'entretien des chemins du lac Carillon afin que la neige soit poussée de l'autre côté des chalets.

Fait part que le lac Carillon a des projets pour l'année financière 1996 - budget sera approuvé le 18 décembre.

8.° PROCHAINE RENCONTRE

Aucune date n'a été déterminée.

9° LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée s'effectue à 22h00.